

Séance ordinaire du 29 mai 2018

Le comité exécutif de la Ville de Lévis siège en séance ordinaire le mardi vingt-neuf mai deux mille dix-huit à neuf heures trente, à la salle du comité de l'hôtel de ville, 2175, chemin du Fleuve, Lévis.

Sont présents: les membres du comité exécutif Serge Côté, Brigitte Duchesneau, Guy Dumoulin, Clément Genest et Janet Jones, formant quorum sous la présidence du président Gilles Lehouillier.

Assistent à la séance : Simon Rousseau, directeur général, Marie-Lise Côté, directrice générale adjointe – développement durable (partiellement), Yves Després, directeur général adjoint – services de proximité, Christian Tanguay, directeur général adjoint – services administratifs, David Chabot, attaché politique du Bureau de la mairie (partiellement), Vanessa Gosselin, attachée politique du Bureau de la mairie, Marc-Antoine Trudel, directeur du Bureau de la mairie (partiellement), Anne Bernier, secrétaire, et Marlyne Turgeon, secrétaire.

CE-2018-06-67

Adoption de l'ordre du jour

Il est résolu d'adopter l'ordre du jour de la séance du comité exécutif du 29 mai 2018.

CE-2018-06-68

Aide financière au Cercle de fermières Charny

[Document d'aide à la décision GRE-2018-146](#)

Il est résolu d'accorder une aide financière de 200 \$ au Cercle de fermières Charny, pour le maintien de ses activités auprès de la population lévisienne.

CE-2018-06-69

Aide financière au Club de l'amitié de Charny

[Document d'aide à la décision GRE-2018-147](#)

Il est résolu d'accorder une aide financière de 200 \$ au Club de l'amitié de Charny, pour le maintien de ses activités auprès de la population lévisienne.

CE-2018-06-70

Aide financière au Corps de cadets 2820 des Chutes-de-la-Chaudière

[Document d'aide à la décision GRE-2018-148](#)

Il est résolu d'accorder une aide financière de 300 \$ au Corps de cadets 2820 des Chutes-de-la-Chaudière, pour le maintien de ses activités auprès de la population lévisienne.

CE-2018-06-71**Aide financière au bénéfice du Manoir Ronald McDonald de Québec**
[Document d'aide à la décision GRE-2018-150](#)

Il est résolu d'accorder une aide financière de 500 \$ au bénéfice du Manoir Ronald McDonald de Québec, pour le maintien de ses activités auprès de la population lévisienne.

CE-2018-06-72**Aide financière à l'Association de baseball Chaudière-Ouest**
[Document d'aide à la décision GRE-2018-151](#)

Il est résolu d'accorder une aide financière de 500 \$ à l'Association de baseball Chaudière-Ouest, pour le maintien de ses activités auprès de la population lévisienne.

CE-2018-06-73**Autorisation à des membres du conseil de la Ville aux fins de leur participation à une activité au bénéfice de Les chevaliers de Colomb de l'assemblée Cardinal Louis-Nazaire Bégin, numéro 1034 et aide financière à cet organisme**
[Document d'aide à la décision GRE-2018-155](#)

Il est résolu d'autoriser le membre du conseil de la Ville Serge Côté et tout autre membre intéressé à participer à l'activité organisée au bénéfice de Les chevaliers de Colomb de l'assemblée Cardinal Louis-Nazaire Bégin, numéro 1034, le 9 juin 2018 à Lévis, et à dépenser en conséquence un montant maximal équivalent au coût d'admission à cet événement.

Il est également résolu d'accorder une aide financière de 500 \$ à cet organisme pour le maintien de ses activités auprès de la population lévisienne.

CE-2018-06-74 modifiée par CE-2018-07-24**Aide financière à Rues principales Saint-Romuald inc.**
[Document d'aide à la décision GRE-2018-156](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'accorder une aide financière de 5 350 \$ à Rues principales Saint-Romuald inc., pour le maintien de ses activités auprès de la population lévisienne.

CE-2018-06-75**Financement de la dépense relative au remplacement des pompes de recirculation de microsable, la tuyauterie des unités de décantation de l'usine de production d'eau potable de Charny (UPE) ainsi que l'ajout d'une pompe de trop plein et d'un système de contrôle au poste d'eau usée Atkinson**
[Document d'aide à la décision ENV-TE-2018-003](#)

Il est résolu de financer la dépense relative au remplacement des pompes de recirculation de microsable, la tuyauterie des unités de décantation de l'usine de production d'eau potable de Charny (UPE) ainsi que l'ajout d'une pompe de trop plein et d'un système de contrôle au poste d'eau usée Atkinson au montant maximal de 50 000 \$, à même le règlement d'emprunt RV-2015-14-03

CE-2018-06-76

Modification de la résolution CE-2016-11-36 « Acquisition de servitudes sur une partie des lots 2 155 136 et 2 159 089 du cadastre du Québec (secteurs Saint-Romuald et Charny) » et avenant à l'autorisation d'exécuter des travaux et la promesse de cession de servitudes
[Document d'aide à la décision INF-BI-2018-013](#)

Il est résolu :

- de modifier la résolution CE-2016-11-36 « Acquisition de servitudes sur une partie des lots 2 155 136 et 2 159 089 du cadastre du Québec (secteurs Saint-Romuald et Charny) » :
 - ✓ par le remplacement, à l'alinéa, des mots « à titre gratuit » par les mots « au prix de 50 000 \$, plus les taxes si applicables »;
 - ✓ par le remplacement, à l'alinéa, des mots « des servitudes réelles et perpétuelles » par les mots « une servitude réelle et perpétuelle d'aqueduc ».

Il est également résolu d'accepter l'avenant à l'autorisation d'exécuter des travaux et la promesse de cession de servitudes, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision INF-BI-2018-013, et d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

CE-2018-06-77

Acquisition d'une partie du lot 2 382 353 et autres du cadastre du Québec et de servitudes (rues Emmanuel-Routhier, Pierre-Fontaine, Joseph-Hudon et Antoinette-Belzile, secteur Charny)
[Document d'aide à la décision INF-BI-2018-033](#)

Il est résolu :

- d'acquérir une partie du lot 2 382 353 du cadastre du Québec, d'une superficie approximative de 38,7 mètres carrés, telle qu'elle est montrée en annexe à la fiche de prise de décision INF-BI-2018-033, et selon les conditions prévues à la promesse de vente annexée à cette fiche de prise de décision, et d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution;
- d'acquérir une partie du lot 2 382 355 de ce cadastre, d'une superficie approximative de 0,7 mètre carré, telle qu'elle est montrée en annexe à cette fiche de prise de décision et selon les conditions prévues à la promesse de vente annexée à cette fiche de prise de décision, et d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution;

- d'acquérir une partie du lot 2 382 392 de ce cadastre, d'une superficie approximative de 52,2 mètres carrés, telle qu'elle est montrée en annexe à cette fiche de prise de décision et selon les conditions prévues à la promesse de vente annexée à cette fiche de prise de décision, et d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution;
- d'acquérir une servitude permanente d'utilité publique, sur une partie du lot 2 382 397 de ce cadastre, d'une superficie approximative de 6,2 mètres carrés, ainsi qu'une servitude temporaire de travail, sur une partie résiduelle de ce lot, d'une superficie approximative de 10,1 mètres carrés, telles qu'elles sont montrées en annexe à cette fiche de prise de décision et selon les conditions prévues à la promesse de vente annexée à cette fiche de prise de décision, et d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution;
- d'acquérir une servitude permanente d'utilité publique, sur une partie du lot 2 382 407 de ce cadastre, d'une superficie approximative de 34,2 mètres carrés, ainsi qu'une servitude temporaire de travail, sur une partie résiduelle du même lot, d'une superficie approximative de 30,8 mètres carrés, telles qu'elles sont montrées en annexe à cette fiche de prise de décision et selon les conditions prévues à la promesse de vente annexée à cette fiche de prise de décision, et d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution;
- d'acquérir une partie du lot 2 382 411 de ce cadastre, d'une superficie approximative de 3,5 mètres carrés, telle qu'elle est montrée en annexe à cette fiche de prise de décision et selon les conditions prévues à la promesse de vente annexée à cette fiche de prise de décision, et d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution;
- d'acquérir une partie du lot 2 382 412 de ce cadastre, d'une superficie approximative de 2,7 mètres carrés, telle qu'elle est montrée en annexe à cette fiche de prise de décision et selon les conditions prévues à la promesse de vente annexée à cette fiche de prise de décision, et d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution;
- d'acquérir une partie du lot 2 382 414 de ce cadastre, d'une superficie approximative de 0,16 mètre carré, telle qu'elle est montrée en annexe à cette fiche de prise de décision et selon les conditions prévues à la promesse de vente annexée à cette fiche de prise de décision, et d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution;
- d'acquérir une partie du lot 2 382 415 de ce cadastre, d'une superficie approximative de 8,1 mètres carrés, telle qu'elle est montrée en annexe à cette fiche de prise de décision et selon les conditions prévues à la promesse de vente annexée à cette fiche de prise de décision, et d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution;
- d'acquérir une partie du lot 4 865 503 de ce cadastre, d'une superficie de 357,2 mètres carrés, telle qu'elle est montrée en annexe à cette fiche de prise de décision et selon les conditions prévues à la promesse de vente

annexée à cette fiche de prise de décision, et d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution;

- d'acquérir une partie du lot 5 014 107 de ce cadastre, d'une superficie approximative de 6,9 mètres carrés, telle qu'elle est montrée en annexe à cette fiche de prise de décision et selon les conditions prévues à la promesse de vente annexée à cette fiche de prise de décision, et d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

CE-2018-06-78

Acquisition d'une partie du lot 2 155 842 du cadastre du Québec et autres (rues Théophile-Hallé et Noël, secteur Saint-Romuald)

[Document d'aide à la décision INF-BI-2018-034](#)

Il est résolu :

- d'acquérir une partie du lot 2 155 842 du cadastre du Québec, d'une superficie approximative de 8,0 mètres carrés, telle qu'elle est montrée en annexe à la fiche de prise de décision INF-BI-2018-034 et selon les conditions prévues à la promesse de vente annexée à cette fiche de prise de décision, et d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution;
- d'acquérir une partie du lot 2 155 847 de ce cadastre, d'une superficie approximative de 1,08 mètre carré, telle qu'elle est montrée en annexe à cette fiche de prise de décision et selon les conditions prévues à la promesse de vente annexée à cette fiche de prise de décision, et d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document à cet effet;
- d'acquérir une partie du lot 2 382 907 de ce cadastre, d'une superficie approximative de 5,9 mètres carrés, telle qu'elle est montrée en annexe à cette fiche de prise de décision et selon les conditions prévues en annexe à cette fiche de prise de décision, et d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution;
- d'acquérir une partie du lot 2 155 969 de ce cadastre, d'une superficie approximative de 9,3 mètres carrés, telle qu'elle est montrée en annexe à cette fiche de prise de décision et selon les conditions prévues à la promesse de vente annexée à cette fiche de prise de décision, et d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution;
- d'acquérir une partie du lot 2 155 699 de ce cadastre, d'une superficie approximative de 1,4 mètre carré, telle qu'elle est montrée en annexe à cette fiche de prise de décision et selon les conditions prévues à la promesse de vente annexée à cette fiche de prise de décision, et d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

CE-2018-06-79

Financement de la dépense relative à l'entretien, la réfection et le

remplacement de divers ponceaux sur le territoire de la ville

[Document d'aide à la décision INF-GEN-2018-043](#)

Il est résolu de financer la dépense relative à l'entretien, la réfection et le remplacement de divers ponceaux sur le territoire de la ville au montant maximal de 200 000 \$, à même le règlement d'emprunt RV-2015-14-03.

CE-2018-06-80**Financement de la dépense relative au projet de construction et le prolongement de rues et l'installation de services dans le Parc industriel Bernières (phase 3)**

[Document d'aide à la décision INF-GEN-2018-045](#)

Il est résolu de financer la dépense relative au projet de construction et le prolongement de rues et l'installation de services dans le Parc industriel Bernières (phase 3) au montant maximal de 3 600 000 \$, à même le règlement d'emprunt RV-2017-16-58.

CE-2018-06-81**Affectation de la réserve financière pour la lutte contre la criminalité**

[Document d'aide à la décision POL-2018-007](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'affecter un montant de 25 000 \$ provenant de la réserve financière pour la lutte contre la criminalité créée par le Règlement RV-2013-12-43, aux postes budgétaires indiqués à la fiche de prise de décision POL-2018-007.

CE-2018-06-82**Dépôt du procès-verbal de la réunion du comité consultatif sur la sécurité publique et la circulation du 5 avril 2018**

[Document d'aide à la décision INC-2018-017](#)

Le procès-verbal de la réunion du comité consultatif sur la sécurité publique et la circulation tenue le 5 avril 2018, est déposé, à titre d'information.

CE-2018-06-83**Aide financière à des organismes de la communauté**

[Document d'aide à la décision DVC-ART-2018-014](#)

Il est résolu d'accorder aux organismes de la communauté l'aide financière indiquée en annexe à la fiche de prise de décision DVC-ART-2018-014, selon les modalités de versement prévues en annexe à cette fiche de prise de décision, afin de maintenir leurs activités auprès de la population lévisienne.

CE-2018-06-84

Projet de règlement modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (augmentation du nombre de logements et de la hauteur, zone H1501, rue de l'Attisée, secteur Charny)

[Document d'aide à la décision URBA-2018-037](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'adopter le Projet de règlement modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision URBA-2018-037. Ce projet de règlement a pour objet d'autoriser les habitations multifamiliales de 13 à 60 logements dans la zone H1501 et de prévoir les normes applicables à cette classe d'usages.

CE-2018-06-85

Mainlevée du droit de résolution affectant les lots 4 851 371 et autres du cadastre du Québec (rue de la Pascaline, secteur Lévis, Innoparc)

[Document d'aide à la décision DEV-2018-061](#)

Il est résolu de recommander au conseil de Ville d'accorder une mainlevée du droit de résolution affectant les lots 4 851 371, 4 851 372 et 4 851 374 du cadastre du Québec découlant de l'acte de vente publié sous le numéro 22 801 910 au Bureau de la publicité des droits de Lévis, les frais relatifs à cette transaction à être assumés par les propriétaires, et d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

CE-2018-06-86

Aide financière à Compétition hit the floor

[Document d'aide à la décision DEV-2018-073](#)

Il est résolu d'accorder une aide financière de 1 500 \$ à Compétition hit the floor pour son projet d'étude d'impact et de provenance des clientèles de l'événement *Hit the Floor Lévis 2018*, conformément à la politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie, et ce, pour le maintien de ses activités auprès de la population lévisienne.

CE-2018-06-87

Dépôt des listes de certains contrats au 28 février 2018

[Document d'aide à la décision APP-2018-067](#)

Les listes suivantes de certains contrats au 28 février 2018, sont déposées, à titre d'information :

- liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 25 000 \$ conclus par le comité exécutif du 1^{er} janvier au 28 février 2018 (article 477.3, 1^{er} alinéa, de la *Loi sur les cités et villes*);
- liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 2 000 \$ conclus par un fonctionnaire ou une employée ou un employé du 1^{er} janvier au 28 février 2018, avec une même cocontractante ou un même cocontractant lorsque l'ensemble de ces contrats comporte une dépense totale qui dépasse 25 000 \$ (article 477.3, 2^e alinéa, de la *Loi sur les cités et villes*);
- liste de tous les contrats conclus et des autorisations de dépenses effectuées par un fonctionnaire ou une employée ou un employé du 1^{er} au

28 février 2018, (articles 477.3, 3^e alinéa et 477.2, 5^e alinéa, de la *Loi sur les cités et villes*).

Il est résolu de déposer ces listes au conseil de la Ville, à titre d'information.

CE-2018-06-88

Attribution du contrat pour les travaux de reconstruction du mur de béton section Nord-Ouest de la Terrasse du Chevalier de Lévis et décret de travaux

[Document d'aide à la décision APP-2018-078](#)

Il est résolu d'attribuer le contrat pour les travaux de reconstruction du mur de béton section Nord-Ouest de la Terrasse du Chevalier de Lévis (appel d'offres 2018-50-04), à Les constructions bé-con inc., aux prix mentionnés à sa soumission, pour une dépense estimée à 163 815 \$, avant TPS et TVQ, conformément au devis et à sa soumission, et de décréter ces travaux.

CE-2018-06-89

Attribution du contrat pour les travaux d'installation, de modification et de réparation de clôtures, de barrières et la fourniture de pièces et décret de travaux

[Document d'aide à la décision APP-2018-079](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'attribuer le contrat pour les travaux d'installation, de modification et de réparation de clôtures, de barrières et la fourniture de pièces (appel d'offres 2018-50-27), à Les clôtures colbo inc., aux prix mentionnés à sa soumission, pour une dépense estimée à 178 210,78 \$, avant TPS et TVQ, pour une durée de deux ans, conformément au devis et à sa soumission, et de décréter ces travaux.

CE-2018-06-90

Remplacement de la *Politique d'acquisition et de gestion d'œuvres d'art*

[Document d'aide à la décision DVC-ART-2018-007-R-1](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville de remplacer la *Politique d'acquisition et de gestion d'œuvres d'art*, adoptée par la résolution CV-2010-13-14, par celle annexée à la fiche de prise de décision DVC-ART-2018-007-R-1, afin d'y apporter les modifications indiquées à cette fiche de prise de décision.

CE-2018-06-91

Financement de la dépense relative à la fourniture de services professionnels requis pour la préparation des plans et devis et la surveillance des travaux ainsi que la construction du bassin de rétention ruisseau Sans-Nom (chemin des Forts, secteur Lévis) et financement de la dépense relative à l'achat du terrain et la réalisation des travaux de construction du bassin de rétention aux abords du chemin des Forts (secteur Lévis)

[Document d'aide à la décision INF-GEN-2018-040](#)

Il est résolu :

- de financer la dépense relative à la fourniture de services professionnels requis pour la préparation des plans et devis et la surveillance des travaux ainsi que la construction du bassin de rétention ruisseau Sans-Nom, chemin des Forts (secteur Lévis), au montant de 175 000 \$, à même le règlement d'emprunt RV-2017-16-57;
- de financer l'achat du terrain et la réalisation des travaux de construction du bassin de rétention aux abords du chemin des Forts (secteur Lévis), au montant de 1 345 000 \$, à même le règlement d'emprunt RV-2017-16-57.

CE-2018-06-92

Affectation de la réserve financière pour assumer les franchises et rétentions prévues au contrat d'assurance suite aux dommages causés par les conditions météorologiques au Chalet de tennis du secteur Saint-Romuald

[Document d'aide à la décision DVC-EQR-2018-011](#)

Il est résolu recommander au conseil de la Ville d'affecter un montant de 10 000 \$ provenant de la réserve financière pour assumer les franchises et rétentions prévues au contrat d'assurance, au poste de dépenses et en fonction des montants indiqués à la fiche de prise de décision DVC-EQR-2018-011, et ce, afin d'assumer les coûts reliés au remplacement et à la réparation du Chalet de tennis du secteur Saint-Romuald endommagé à la suite d'un sinistre.

CE-2018-06-93

Modifications à la structure organisationnelle et mouvements de main-d'œuvre

[Document d'aide à la décision GCH-2018-034](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville :

- d'accepter la structure organisationnelle, telle qu'elle est indiquée en annexe à la fiche de prise de décision GCH-2018-034, et d'autoriser la Direction de la gestion du capital humain à procéder à l'ensemble des modifications et ajustements requis pour assurer la mise en œuvre de cette structure ;
- d'autoriser les mouvements de main-d'œuvre mentionnés, tels qu'ils sont indiqués en annexe à cette fiche de prise de décision.

CE-2018-06-94

Candidature pour l'École des Entrepreneurs du Québec et aide financière à cet organisme

[Document d'aide à la décision DEV-2018-085](#)

Il est résolu de recommander au conseil de Ville d'autoriser le dépôt d'une candidature dans le cadre de l'appel de propositions pour le déploiement régional de l'École des entrepreneurs du Québec, conditionnellement à l'acceptation de la candidature de la Ville et à l'implantation d'une succursale de cette école dans l'Innoparc Lévis.

Il est également résolu de recommander au conseil de la Ville d'accorder à cette fin à cette école une contribution financière de 40,000 \$ par année pour les années 2019, 2020 et 2021, le premier versement à être versé à compter de l'ouverture des bureaux sur le territoire de la ville, afin de soutenir son implantation sur le territoire de la ville pour offrir des activités spécialisées en entrepreneuriat à la population lévisienne, et d'autoriser la Direction du développement économique et de la promotion à inscrire ces montants au budget de fonctionnement de la direction à compter de 2019.

CE-2018-06-95**Levée de la séance**

La séance est levée à 12 h 54.

Gilles Lehouillier, président
du comité exécutif

Marlyne Turgeon, secrétaire
du comité exécutif
